

Travailler en Finlande

La vie professionnelle en Finlande

Il est important de savoir qu'en Finlande, le finnois est la langue parlée sur les lieux de travail.

L'anglais n'est parlé que dans une petite minorité des entreprises. Il est primordial d'apprendre le finnois afin d'avoir un travail.

Le plan et la formation d'intégration

Une fois que vous êtes installé dans votre commune, inscrivez-vous en tant que demandeur d'emploi à l'agence pour l'emploi locale. À l'agence pour l'emploi les fonctionnaires vous conseilleront au sujet des formations et d'emploi. Vous aurez aussi des informations sur des postes ouverts de travail. En tant qu'immigré et client de l'agence pour l'emploi, vous avez le droit aux mêmes services que l'on donne aux finlandais.

En tant que réfugié des Nations Unies, vous avez un droit particulier pour un plan d'intégration durant les trois premières années de votre séjour. Le plan d'intégration se fait ensemble avec vous, le travailleur social de la commune et le fonctionnaire de l'agence pour l'emploi. D'abord on vous fait une première évaluation pour connaître votre formation, l'expérience professionnelle et vos connaissances des langues. Pour la première évaluation il est important que vous ayez avec vous tous les documents et attestations de votre formation, de votre expérience professionnelle et de vos connaissances linguistiques. Faites une liste de toutes vos expériences professionnelles.

Sur la base de la première évaluation, on vous fait à vous et aux membres de votre famille un plan d'intégration qui comprend un plan d'apprentissage du finnois, un stage pratique, une préparation à la vie professionnelle et des formations professionnelles. Pour les enfants et les jeunes on enregistre un plan de l'enseignement préparatoire ou l'enseignement fondamental. L'immigré a le devoir de participer à l'élaboration du plan d'intégration et aux activités convenues dans le plan. Le plan d'intégration est généralement fait pour un an.

Les immigrés adultes commencent généralement le processus d'intégration par des formations appelées formations d'intégration, qui se basent au début à l'apprentissage de la langue finnoise. Les enfants et les jeunes participent à l'enseignement préparatoire à l'enseignement fondamental. On

peut organiser des cours de formation d'intégration d'une manière flexible aux mamans qui s'occupent des petits enfants à la maison.

Les demandes d'emploi

En Finlande, chercher un emploi exige du demandeur d'être actif et d'établir des contacts, bien que les immigrés bénéficient de l'aide dans leurs demandes d'emploi. L'agence pour l'emploi vous donnera des informations sur les postes vacants appropriés, et aussi des conseils sur comment faire une demande d'emploi.

Il est très utile de savoir faire soi-même un Curriculum Vitae (CV) et d'apprendre le plus vite possible à faire des demandes aux annonces des postes vacants qu'on trouve dans les pages d'internet, par exemple savoir utiliser [le site internet du ministère de travail](#). Il est important aussi de savoir rédiger des demandes de travail en finnois et de vérifier l'orthographe en finnois.

Dans votre commune où vous résidez actuellement, réfléchissez soigneusement à ce que vous savez faire, ce que vous voulez faire et à vos compétences. En Finlande, la place du travail vous offre une possibilité de faire de nouveaux amis et de collègues et vous aurez la possibilité de développer vos connaissances de finnois. Bien qu'on vous offre un poste de travail qui ne correspond pas exactement à vos compétences, il est dans votre intérêt de l'accepter.

En Finlande, ce n'est qu'une petite partie des offres d'emploi qui se trouvent dans les annonces. C'est pourquoi il est important d'avoir un réseau de contacts et des amis qui peuvent vous informer sur les emplois vacants. Actuellement les demandes d'emplois se font souvent via internet. Il faut donc avoir une bonne connaissance de l'informatique et une bonne maîtrise du finnois.

Les obligations et les droits du demandeur d'emploi

Le temps de travail est de quarante heures par semaine et huit heures par jour. Cependant les heures de travail varient selon le secteur du travail. Pour faire des heures supplémentaires de travail, il faut se mettre d'accord avec l'employeur. En Finlande être adhérent au syndicat des travailleurs est facultatif. Quand vous adhérez au syndicat, vous aurez la possibilité de demander à votre syndicat des conseils juridiques, par exemple des conseils lors des situations de problèmes au travail et aussi

d'avoir une aide aux différentes questions liées aux conventions collectives et aux conditions de travail.

Lorsqu'on commence le travail pour la première fois, un contrat de travail est conclu par écrit entre l'employeur et l'employé. Dans le contrat de travail sont déterminés les tâches du travail, les conditions du travail et le salaire. Le contrat de travail peut être un contrat indéterminé ou déterminé. L'employeur a le devoir de fournir à ses employés un service de médecine du travail et leur payer la cotisation de retraite.

L'employé paye lui-même ses impôts qui sont déduits automatiquement de son salaire. Il est de votre responsabilité de remettre la fiche d'imposition à votre employeur. Un taux en pourcentage est indiqué dans la fiche d'imposition et sur la base de ce pourcentage on déduit des impôts de votre salaire. Vous pouvez obtenir la fiche d'imposition auprès du bureau des impôts ou électroniquement sur des pages internet de l'autorité fiscale.

Si vous êtes mécontent des conditions de votre travail, il faut le dire à votre patron. Si vous éprouvez ou vous sentez qu'on ne prenne pas en considération ce que vous dites, alors vous avez le droit de demander de l'aide au délégué du personnel ou au représentant de la protection des travailleurs afin qu'il vous assiste pour négocier avec votre patron. Vous pouvez discuter des problèmes qui sont liés au travail avec l'infirmier ou le médecin du travail.

En Finlande, le harcèlement dans les lieux de travail n'est pas permis, ni la discrimination ni le harcèlement sexuel par exemple, donc si vous éprouvez qu'on vous embête rappelez-le et dites-le tout de suite à votre patron ou au médecin de travail.

Le travail se fait principalement selon le contrat de travail, mais en Finlande on trouve aussi du travail dans le marché noir, où on ne fait pas de contrat de travail et on ne paye pas d'impôts. L'immigré a intérêt d'éviter ce genre de travail. Un travail fait « en noir » sans payer les impôts est contraire à la loi, et dans ces circonstances la situation juridique de l'employé est faible. En Finlande, les revenus non imposables acceptés par la loi sont par exemple les revenus des cueillettes des baies et les consignes de bouteilles.

Il est important de se rappeler qu'une formation professionnelle et une bonne connaissance en finnois vous assure de bonnes chances sur le marché de travail officiel.

La culture du travail en Finlande

La culture du travail en Finlande est plus égalitaire et plus autonome que dans beaucoup d'autres pays et cultures. L'employé tutoie généralement son patron. Le patron ne surveille pas tout le temps le travail de ses employés. Il donne aux employés des tâches de travail et il attend que les employés décident eux-mêmes sur les détails de leurs tâches de travail. Si l'employé ne sait pas ou n'arrive pas à réaliser la tâche du travail donnée, il peut demander des conseils directement à son chef. Dans la culture de travail finlandaise on considère important de tenir aux choses convenues.

En Finlande, il est aussi important de respecter les horaires de travail. On arrive au travail au temps convenu. Huit heures veut dire huit heures exacte et pas huit heures dix. Arriver en retard est considéré comme impoli, parce que les autres employés seront obligés d'attendre le retardataire. Si vous savez que vous allez arriver en retard au travail, il est poli d'en informer à l'avance. Si au travail les horaires de travail sont flexibles, l'employé doit lui-même faire attention qu'il fasse la durée de travail convenue.

Les finlandais parlent souvent dans la vie professionnelle d'une manière directe des choses liées au travail et cela n'est pas considéré comme impoli. Si par exemple le temps ne suffit pas pour réaliser une tâche de travail, on le dit directement au patron. Dans les réunions du travail on peut après un bref salut aborder directement le sujet. Il est possible que le patron ne demande pas des nouvelles de ses employés. Il est possible qu'au début de son travail, l'immigré peut même ressentir qu'il y a de l'impolitesse dans la culture de communication finlandaise.

En Finlande, les rituelles religieuses sont rares dans les lieux de travail. Pour les finlandais, la religion est souvent une chose personnelle en dehors du travail. Dans certains lieux de travail on a arrangé des endroits pour faire la prière si plusieurs employés l'ont souhaité. Si un employé veut faire sa prière en plein milieu du travail, cela devrait se faire pendant les pauses de travail convenues. Des signes extérieurs d'appartenance religieuse comme par exemple le foulard sont autorisés en Finlande, mais dans certains lieux de travail il faut respecter le code vestimentaire approprié en vigueur, par exemple pour des raisons de sécurité. Vous pouvez discuter objectivement avec votre patron à propos de ces choses.